

## COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un du mois de janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

#### **Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 12:**

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia.

**Absents 3** : BOZON-VAILLE Françoise, CORONEL Célia, SORNET Emilie.

**Procurations 2** : BOZON-VAILLE Françoise à LAPERROUSE Madeleine  
CORONEL Célia à ROSTAING Laurence

**Secrétaires de séance** : Sylvie GIRAUD-BOCHET, Madeleine LAPERROUSE

Lecture et approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2022.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. DÉLIBÉRATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION EAU ET ASSAINISSEMENT AVEC VEOLIA**

Philippe GIRARD propose de renouveler la convention jusqu'en 2026, année de fin de la mandature et d'un éventuel transfert de la compétence "Eau et assainissement" à la 4C.

Christian DELEGLISE présente la convention concernant l'eau et les prestations assurées par VEOLIA :

- Relève semestrielle des compteurs
- Facturation biannuelle de l'eau
- Nettoyage et désinfection des 3 réservoirs (cette semaine)
- Maintenance des installations de traitement
- Entretien et hébergement de la télégestion
- Etablissement du rapport annuel du prix et du service public de l'eau etc...

Le contrat a évolué avec l'installation de nouveaux matériels (pour le traitement de l'eau par UV) et leur entretien.

Le coût annuel est de 19 920 €TTC sans compter les incidents occasionnels (recherches de fuite...)

Christian DELEGLISE rappelle que notre eau n'est pas traitée.

Bernard GROS explique que le contrat validé en 2020 arrive à échéance en avril 2023. Il propose de le renouveler pour 4 ans jusqu'en 2026.

Il expose les prestations assurées par le prestataire :

- Un service d'astreinte 24h/24 et 365j/365
- L'entretien de la filière de traitement des eaux usées
  - Contrôle mensuel des bâchées, contrôle annuel électromécanique etc
  - Curage pour pomper les sédiments des bâchées
  - Contrôle réglementaire annuel de l'armoire électrique par un organisme extérieur agréé
  - Faucardage annuel des roseaux
- L'entretien et le contrôle des postes de relèvement etc...
- Une assistance technique auprès de la collectivité avec l'établissement d'un rapport technique annuel.

Le coût de la prestation est de 17 700 € TTC

Bernard GROS ajoute que des travaux sont à prévoir :

- le remplacement de 2 vannes à la STEP
- le nettoyage de l'égout bouché lors de la construction du parking d'Intermarché et du bassin de décantation de l'autoroute.

**VOTE pour reconduire pour 4 ans les conventions 'Eau et assainissement' de VEOLIA : 14 pour**

## **II. DÉLIBÉRATION POUR RENOUVELER LE CONTRAT INFORMATIQUE DE LA MAIRIE AVEC KOESIO**

La commune avait passé depuis 5 ans un contrat avec la société C'PRO, devenue KOESIO et leader français des services du numérique notamment pour les collectivités locales. Ce contrat est arrivé à échéance fin 2022. L'analyse du système actuel montre des lacunes au niveau sécurité, d'autre part les logiciels comme Pack Office sont très anciens et le système d'exploitation est obsolète (donc plus maintenu)

Le nouveau contrat proposé concerne le remplacement du serveur ainsi que les 3 postes du secrétariat et le poste des élus. Le Portable sera également sécurisé afin de pouvoir être connecté sur notre réseau en toute sécurité. Le nouveau système présente des avantages indéniables par rapport à l'ancien :

- Délai de prise en charge d'incident majeur dans les 2 heures
- Meilleure sécurisation (anti-virus, anti-spam, firewall etc...)
- Système d'exploitation WINDOWS 10 PRO + licence pour migration à WINDOWS 11
- Microsoft office 365 (2019 → 2022)
- Maintenance préventive et curative
- Etc...

Il est également utile de rappeler que l'hébergement de nos données se fait en France ce qui est un plus par les temps qui courent.

Le coût mensuel est de 930 € ht (contre 964 € actuellement)

**VOTE pour signer le nouveau contrat de 5 ans : 14 pour**

### **III. DÉLIBÉRATION POUR RENOUELER LE CONTRAT E2S SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Ce point est reporté à une prochaine réunion du conseil.

### **IV. DÉLIBÉRATION POUR TRANSFÉRER LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE RECHARGE VÉHICULE ELECTRIQUE (IRVE) AU SDES**

La commune est compétente pour l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques.

Pour mettre en place ces dispositifs de manière cohérente sur le territoire, le Département a mandaté le Syndicat Départemental d' Energie de la Savoie (SDES) en vue d'élaborer un schéma directeur.

Le SDES aide et conseille les collectivités. Il préconise l'installation devant les commerces, les services et les lieux de passage pour des recharges de courtes durées. Il faut que les bornes vivent et que les véhicules n'y stationnent pas.

**VOTE : 14 pour**

### **V. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU DISPOSITIF DE FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)**

Ce fonds de solidarité intervient pour permettre le maintien de la fourniture d'eau dans le logement des abonnés qui présentent des difficultés financières.

Une convention est proposée aux collectivités par le Département qui peuvent abonder ce fonds par une contribution de 0.21 € par abonné et par an. Pour notre commune qui compte 458 abonnés, l'abondement serait de 100 €.

Des précisions seront demandées au Département et ce point sera traité ultérieurement.

A 21h30, arrivée de Françoise BOZON-VAILLE.

### **VI. DÉLIBÉRATION DE RÉGULARISATION FONCIÈRE ENTRE LA STEP ET INTERMARCHÉ**

Afin d'être en conformité avec la modification de son permis de construire et pour des raisons de sécurité lors des livraisons vers les quais de déchargement, la SCI Yapo souhaite acquérir une bande de terrain le long de notre station d'épuration.

Cette bande constituée de plusieurs parcelles a une superficie totale de 175 m<sup>2</sup>. La commune prend acte du nouveau document d'arpentage présenté et propose de céder cette bande à la SCI tout en conservant un droit d'accès à la STEP pour nos services. La transaction via la 4C qui a la compétence économique se fera ultérieurement.

A l'issue des travaux d'agrandissement, il sera nécessaire de réaliser un plan de recollement des différents réseaux et canalisations du secteur afin d'élaborer une convention des servitudes entre la collectivité et la SCI Yapo.

**VOTE pour un accord de principe : 14 pour**

## **VII. DÉLIBÉRATION CONCERNANT UNE CONVENTION AVEC LES CHATS LIBRES**

Nous constatons une nouvelle fois que des habitants continuent à nourrir les chats errants entraînant leur surpopulation. La commune a déjà versé plusieurs subventions à Régul' matous (100 € en 2018, 300 € en 2020) mais la prolifération se poursuit entraînant des nuisances. La commune ne pourra pas continuer à financer les stérilisations.

Nous avons été contacté par l'association "Les chats libres de Chambéry" qui propose de capturer et de stériliser les animaux, de les relâcher ou les proposer à l'adoption.

En contrepartie de ses services, une convention serait signée avec la mairie qui s'engage à verser une subvention de 200 € à l'année et un forfait de 80 €/chat traité, décompté mensuellement.

Après discussion le Maire propose de verser la subvention de 200 € mais de ne pas signer la convention. Il est urgent que les personnes prennent conscience que tant que le nourrissage persiste, la prolifération continuera.

**VOTE pour une subvention de 200 € à l'association "Chats libres de Chambéry" : 1 contre, 4 abstentions, 9 pour.**

## **VIII. DÉLIBÉRATION CONCERNANT UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION REGUL' MATOUS**

Vue la décision prise au point VII, le conseil se prononce à l'unanimité contre l'octroi d'une subvention à Régul' matous.

## **IX. DÉLIBÉRATION POUR S'OPPOSER AU PROJET DE LA ZONE CARRIÈRE ZSC EN MAURIENNE**

L'Etat a retenu la Maurienne comme Zone Spéciale de Carrières pour les 120 prochaines années pour l'exploitation de gypse et d'anhydrite afin d'alimenter de grands chantiers autres qu'en Maurienne.

Deux secteurs sont concernés : la vallée de l'Arvan (communes de Saint-Jean de Maurienne, Saint Pancrace et Fontcouverte-La-Toussuire) et la vallée de la Haute Maurienne (Val Cenis et Villarodin-Bourget).

Dans un courrier du 9 décembre, Emilie BONNIVARD a interpellé la Première Ministre pour lui faire part des nuisances impactant déjà notre vallée :

les nombreux véhicules dont les poids lourds (1 500 par jour) reportés sur l'A43 suite à la fermeture du tunnel du Mont-Blanc

les travaux liés au Lyon –Turin.

Toutes les communes et communautés de communes s'opposent à ce projet qui une fois de plus va défigurer notre vallée.

**VOTE pour s'opposer au projet de ZSC en Maurienne : 14 pour**

## **X. DÉLIBÉRATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES**

Tous les 3 ans nous devons voter l'organisation du temps scolaire, notre commune ayant opté pour une organisation dérogatoire : scolarité sur 4 jours au lieu de 5.

Le 24 janvier dernier, le conseil d'école a revoté à l'unanimité le renouvellement du dispositif actuel : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Nous proposons de valider ce choix qui portera sur une durée de 3 ans.

### **VOTE pour valider le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire : 14 pour**

Cette organisation sera effective à la rentrée scolaire 2023 après examen et validation au Conseil Départemental de l'Education Nationale.

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

- Yves MORVAN signale que le sens interdit de la Boucle des Peupliers n'est pas respecté, d'autres élus ont également constaté ce fait. La gendarmerie sera alertée.

- Lors du conseil d'école, les enseignantes ont indiqué que certains parents empruntent le sens interdit parfois à vive allure pour déposer les enfants devant le hall de l'école. C'est une double infraction qui nuit fortement à la sécurité du site. Cette voie est réservée aux résidents et aux services.

- Le cheminement des écoliers en sécurité a été évoqué en conseil d'école. Des aménagements ont été faits (chemin de la Brouve, chemin derrière le cimetière ou entre le cimetière et la cour de l'école). Christophe Lemaitre propose d'installer un passage piéton sur la départementale au niveau de l'accès au cimetière, plusieurs écoliers empruntent cet itinéraire pour rejoindre l'école. Le marquage au sol sera réalisé lors de la prochaine campagne.

- Un incendie a endommagé notre chaufferie lundi 30 janvier vers 6h30. Le feu a pris au niveau du silo contenant les copeaux de bois. Les chaudières à bois et à gaz ont été épargnées.

La chaudière gaz, un temps arrêtée pour la sécurité, a pu être remise en route dans la matinée, le chauffage des bâtiments a pu être maintenu.

Les experts sont attendus pour connaître les causes de l'incendie et la suite à donner aux travaux de remise en état.

- Abdelhamid BELHADDAD informe le conseil que l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de la mairie est loué à partir du 1<sup>er</sup> février à un jeune couple.

- Gérard BORDON indique que toutes les lanternes sont désormais équipées en LEDS, il reste 4 mats à équiper (2 dans le lotissement de l'église avec le remplacement des globes et 2 devant le Grand Châtelard)

La séance est levée à 22h45.